

Les pistes cyclables

Sous l'appellation de "déplacements dits doux" sont compris tous les moyens de déplacements exclusivement non motorisés et non polluants. Ainsi, les piétons, rollers, cyclistes... en font partie et contribuent ainsi à la qualité de vie et à la sauvegarde de notre environnement.



Sur 300 km de voirie on compte   km de piste cyclable

Les pistes et bandes cyclables sont matérialisées en voirie verte; en ville, elles visent à offrir un espace dédié à la voiture. Elles sont réservées aux cyclistes et sont interdites aux automobilistes; les modes doux se développent, s'affichent et désormais occupent visiblement l'espace dédié à la voiture.

Quand la possibilité technique le permet, celle-ci sont directement matérialisées en enrobé vert (chemin du jonquet, liaison "Porte des Oliviers-Bir Hakeim"...) pour un meilleur confort de roulement et de pérennité.

Il n'y avait que 6 km de pistes cyclables en 2001.

Piste cyclable

La piste cyclable est une chaussée physiquement séparée de la circulation motorisée et dont l'usage est exclusivement réservé aux cyclistes. Rollers, piétons et bien entendu scooters et autres véhicules à moteur en sont exclus.

Il existe actuellement 16,8km de pistes cyclables sur le territoire de la Ville de Toulon.

Bande cyclable

Sur une chaussée empruntée par le trafic général, la bande cyclable consiste en une voie exclusivement réservée aux cyclistes. Elle est délimitée sur la partie droite de la chaussée par une ligne discontinue.

Rollers, piétons et bien entendu scooters et autres véhicules à moteur en sont exclus.

Il existe actuellement 16,7 km d'itinéraires matérialisés par des bandes cyclables sur le territoire de la Ville de Toulon.

Espace partagé

Il s'agit d'un espace mixte où se côtoie piétons et cyclistes. Aucun marquage au sol ne délimitant le cheminement des uns ou des autres, les cyclistes ont obligation de circuler au pas et il leur est recommandé de mettre pied à terre en cas de forte affluence.

À Toulon, il existe deux espaces partagés : la zone piétonne et la partie Est de la Corniche Escartefigue, soit 6,6 km.

Les voies vertes

Les voies vertes sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite... dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Les piétons sont prioritaires sur les vélos.

Il existe actuellement 4 km de voies vertes sur le territoire de la Ville de Toulon.

Un double-sens cyclable / contre-sens cyclable

Parfois appelé sens interdit sauf vélos, c'est un sens unique classique pour les véhicules motorisés, mais ouvert à la circulation des cyclistes dans les deux sens. Ce dispositif a pour avantage d'éviter aux cyclistes de longs détours.

Il existe actuellement 452 m de "sens interdit sauf vélos" sur le territoire de la Ville de Toulon.

Les "sas" vélo

Ce marquage au sol à deux fonctions :

- changement de direction : la continuité des itinéraires cyclables n'est pas systématiquement assurée; accéder ou quitter une piste et bande cyclable nécessite un changement de file parfois périlleux. Le sas permet au cycliste de se positionner en toute sécurité devant les véhicules lors du feu rouge,
- priorité et sécurité au vélo : le sas permet au cycliste, à partir d'une voie normale ou d'une piste et bande cyclable, de remonter la file des véhicules et de se positionner devant celles-ci. Ils deviennent visibles et devancent les véhicules lors du passage au vert.

Ce marquage au sol à aussi un but de sensibilisation : "Automobilistes, les vélos existent !"

Les itinéraires "de liaison"

Nouvellement mis en place dans le cadre de la réalisation de la nouvelle piste cyclable "Porte des Oliviers-Bir Hakeim" (entrée Est de la ville), les itinéraires de liaison sont des cheminements discrètement signalés sur les chaussées courantes afin de proposer une "possibilité" de continuité entre les pistes/bandes cyclables existantes.

Composés de logos accompagnés d'une flèche directionnelle, ils sont régulièrement matérialisés et offrent une solution alternative en l'absence de voies spécifiques.

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[6\]](#)

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/edb_sl_pistescyclables_001.jpg

[2] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/edb_sl_pistescyclables_002.jpg

[3] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/edb_sl_pistescyclables_005.jpg

[4] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/edb_sl_pistescyclables_003.jpg

[5] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/edb_sl_pistescyclables_006.jpg

[6] <https://www.toulon.fr/annuaires>